



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE **SÉNAT**

vendredi 10 octobre 2025 à 9 h, webconférence via Zoom

Membres présentes et présents :

Corine Carbonneau, registraire par intérim
Halim Dabbou, président du Sénat et membre du corps professoral
Sophie Dallaire, rectrice
Zack Dorval, vice-président du Sénat et membre de l'unité d'enseignement ADMN
Simon Fecteau, membre du Conseil
Maazou Elhadji Issa, membre du corps professoral
Marie LaBel, membre de l'unité d'enseignement SHSI
Elisabeth Labrie, membre de l'unité d'enseignement PSYC
Caroline Paquin, vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche par intérim
Ousmane Tall, membre du corps étudiant
Guilaine Tchadieu Tchapya, membre du corps étudiant
Melissa Vernier, membre de l'APUH

Personne convoquée :

Isabelle Gagnon-Birch, vice-rectrice à l'administration

Secrétaire d'assemblée :

Daniel Fauchon, secrétaire général

Campus de Hearst

60, 9^e Rue
Hearst (Ontario) P0L 1N0

Campus de Kapuskasing

7, rue Aurora
Kapuskasing (Ontario) P5N 1J6

Campus de Timmins

395, boulevard Thériault
Timmins (Ontario) P4N 0A8

uhearst.ca
1 800 887-1781

Ouverture de la réunion

La présidence du Sénat déclare la réunion ordinaire du 10 octobre 2025 ouverte à 9 h et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du corps étudiant, Ousmane Tall et Guilaine Tchadieu Tchapya.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marie LeBel
Appuyé par Zack Dorval

S-54-25 Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.
PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Déclaration de conflits d'intérêts

Aucune déclaration de conflits d'intérêts n'est soulevée.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 septembre 2025

Il est proposé par Simon Fecteau
Appuyé par Maazou Elhadji Issa

S-55-25 Que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 septembre 2025 soit adopté tel que présenté.
PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ABSOLUE (avec 3 abstentions)

4. Affaires émanant du procès-verbal qui ne figurent pas à l'ordre du jour

Aucune.

5. Propositions adoptées par courriel

Aucune.

6. Annonces et informations

Aucune.

7. Correspondance

Aucune.

8. Rapports de la direction et des comités

8.1. Mise à jour du rectorat

La délégation des responsabilités et tâches de la direction générale du Groupe InnovaNor, qui permettra d'assurer la continuité des activités, est actuellement en cours.

Les processus d'embauche pour les postes de registraire et de responsable des communications et du marketing se poursuivent, alors que le concours pour le poste de vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche a été lancé le 12 septembre 2025.

Des informations ont également été présentées concernant les défis persistants liés au logement étudiant. L'administration examine actuellement différentes solutions à moyen terme afin d'y remédier.

La collaboration avec l'Université de Sudbury se poursuit, notamment dans le cadre de l'élaboration d'une entente relative aux services de bien-être offerts au corps étudiant.

L'Université de Hearst a également pris part à la cérémonie soulignant le 50^e anniversaire du drapeau franco-ontarien, tenue à l'Université de Sudbury.

8.2. Rapport du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche

Les membres ont pris connaissance du rapport du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, présenté pour la période du 13 septembre au 3 octobre 2025. Ce dernier fait état des principaux travaux et initiatives en cours en lien avec les orientations stratégiques 2024-2027.

L'analyse des résultats des tests diagnostiques menés auprès des nouvelles admissions à la rentrée 2025 est en cours. Des démarches se poursuivent pour améliorer le processus d'intégration des étudiantes et des étudiants. Par ailleurs, le déploiement du nouveau système d'information scolaire (SIS) avance conformément au calendrier prévu, sa mise en œuvre étant annoncée pour la fin octobre.

La planification de la programmation du printemps 2026 est en cours, tout comme le renouvellement des programmes en administration des affaires et gestion (ADMN) dans le cadre de l'examen cyclique. Le sommaire exécutif et le plan de mise en œuvre de cet examen ont été diffusés et des rencontres sont prévues avec l'unité concernée pour en assurer le suivi.

En matière de positionnement et de visibilité, la liste des partenariats et de collaborations a été révisée. Des démarches sont en cours pour conclure de nouvelles ententes d'articulation visant à bonifier l'offre des programmes 2+1 et 2+2. Un cadre administratif sur la reconnaissance des acquis et des

compétences est également en préparation dans le cadre d'une subvention obtenue du CATON.

Le rapport fait également état de la répartition temporaire des tâches au sein du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche par intérim. Des démarches se poursuivent pour soutenir le développement stratégique de la formation continue.

Une question est soulevée concernant les résultats des tests de compétence réalisés à la rentrée. Il est précisé que l'analyse de ces résultats est toujours en cours et qu'un rapport détaillé sera communiqué ultérieurement afin de mieux comprendre les tendances observées. Les personnes ayant participé à ces tests recevront leurs résultats sous peu.

8.3. Rapport des équipes du rectorat et du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche

8.3.1. Communication et marketing

8.3.2. Recrutement

8.3.3. Bureau de l'international

8.3.4. Affaires étudiantes

8.3.5. Centre des carrières et du développement professionnel

8.3.6. Conseil technopédagogique

Aucun rapport des équipes du rectorat et du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche n'est présenté à cette rencontre. Une réflexion se poursuit au sein de l'administration quant à la formule à privilégier pour ce type de rapport.

8.4. Comités

8.4.1. Rapport du troisième concours du comité du fonds d'aide à la recherche, à la création et à la publication (FARCP), 2025-2026.

Le rapport du comité du fonds d'aide à la recherche, à la création et à la publication (FARCP) présente les résultats du troisième concours de l'année 2025-2026. Ce concours, tenu du 18 juin au 31 août 2025, visait à redistribuer les sommes restantes du fonds annuel, pour un montant total disponible de 10 737,34 \$.

Dans le cadre de ce concours, une seule demande a été soumise dans le volet Publication. Conformément à la politique du FARCP, qui prévoit qu'un maximum de 25 % du budget annuel peut être consacré à ce

type de projet, le comité a accordé une aide financière de 2 500 \$, atteignant ainsi le plafond autorisé pour ce volet.

Comme le budget global n'a pas été entièrement épousé à la suite des trois premiers concours, un quatrième concours a été lancé pour soutenir des projets de recherche et de création. Celui-ci prendra fin le 31 octobre 2025 et les demandes seront analysées en novembre. Le montant encore disponible s'élève à 8 237,34 \$.

8.4.2. Composition du comité organisateur des voyages universitaires

Le Sénat prend connaissance de la composition du comité organisateur des voyages universitaires pour les deux prochaines années.

8.4.3. Rapport du comité de l'établissement des seuils par unité d'enseignement (CÉSUE)

Les membres du Sénat sont informés du seuil défini par le CÉSUE, soit le nombre de professeures et professeurs ainsi que de chargées et chargés d'enseignement nécessaires au bon fonctionnement des unités d'enseignement pour l'année universitaire 2026-2027.

Il est indiqué que les seuils proposés tiennent compte des capacités d'accueil, du nombre d'inscriptions anticipées et des ressources professorales disponibles pour la prochaine année universitaire. Des précisions sont également présentées sur la méthode de calcul utilisée pour établir les seuils. Celle-ci consiste à diviser le nombre total de cours obligatoires de l'unité à offrir dans une année donnée par le nombre total de cours pouvant être offerts par les membres de cette unité.

Historiquement, le comité a associé ce bon fonctionnement à un ratio moyen officieux de 80 %, utilisé comme référence interne. Pour l'année 2026-2027, l'équipe administrative a retenu la même méthode de calcul et la même cible. Le ratio moyen calculé pour l'ensemble des unités s'élève à 82,30 %.

Certains membres expriment le souhait que les seuils soient révisés plus régulièrement, afin de mieux refléter l'évolution des inscriptions et les besoins particuliers de chaque unité. Des questions sont également soulevées concernant la méthode de calcul et les critères pris en compte pour déterminer les seuils. Une membre suggère que davantage de données de base soient incluses dans les rapports futurs afin de faciliter la compréhension des ratios présentés.

En réponse, il est indiqué que ces données ont été transmises aux membres du CÉSUE, qui peuvent en assurer la diffusion au sein des unités d'enseignement. Il est également précisé que la méthode employée, bien qu'arbitraire, demeure adéquate pour l'année en cours. Un travail d'amélioration sera entrepris au cours des prochains mois afin de mieux arrimer la méthode de calcul aux réalités de l'établissement.

Une modification mineure est proposée au rapport du CÉSUE afin de corriger la formule de calcul du ratio, dont les termes ont été inversés dans le narratif.

Il est proposé par Marie LeBel
Appuyé par Zack Dorval

Melissa Vernier s'abstient de voter

S-56-25 Que le rapport du CÉSUE pour l'année universitaire 2026 -2027 soit adopté tel que modifié.

PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (avec 1 abstention)

9. Affaires en cours

9.1. Révision du guide du protocole de la collation des grades

Le Sénat revient sur la discussion tenue lors de la réunion du 12 septembre 2025 concernant la proposition de tenir une collation des grades à l'automne, notamment pour la cohorte du Diplôme d'études supérieures en psychothérapie (DÉSP).

Il est rappelé que, lors de cette rencontre, le Sénat avait recommandé que l'administration évalue la faisabilité, du point de vue des ressources humaines et financières, d'organiser une cérémonie à l'automne 2025, tout en précisant qu'un amendement au Guide du protocole de la collation des grades serait requis advenant la tenue de deux cérémonies par année.

Depuis cette réunion, la personne à l'origine de la demande a décidé de retirer sa proposition pour l'année en cours, en raison des contraintes de temps liées à l'organisation de l'événement. L'administration a toutefois pris en considération les arguments soulevés et propose de réinstaurer la tenue d'une collation des grades dès l'automne 2026, soit le premier vendredi de novembre, pour la remise des diplômes du programme d'études supérieures en psychothérapie et des autres grades de la session d'automne.

Lors des discussions, une membre exprime sa préférence pour une seule collation des grades, afin de valoriser l'ensemble des programmes. Plusieurs

membres soulignent toutefois les avantages liés à la tenue d'une cérémonie automnale, notamment la mise en valeur du DÉSP et la reconnaissance du parcours des étudiantes et étudiants diplômés à l'automne. D'autres commentaires mettent en lumière la nécessité d'assurer la viabilité organisationnelle et financière d'une deuxième cérémonie annuelle et de prévoir une planification à long terme.

À la suite des échanges, le Sénat convient de formuler une recommandation au conseil d'administration visant à rétablir, dès 2026, la tenue d'une collation des grades chaque automne, conditionnellement à l'approbation par le Conseil des ressources financières requises pour l'organisation de cette cérémonie.

Il est proposé par Zack Dorval
Appuyé par Simon Fecteau

Melissa Vernier souligne sa dissidence.
Marie LeBel s'abstient de voter

S-57-25 Que le Sénat recommande au Conseil de réinstaurer, à compter de 2026, une collation des grades à l'automne, sous réserve de l'approbation par le Conseil des ressources financières nécessaires à l'organisation de cette cérémonie.
PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ABSOLUE (avec 1 dissidence et 1 abstention)

10. Affaires nouvelles

10.1. Présentation et adoption de la programmation du printemps.

La programmation du printemps 2026 est présentée aux membres.

Il est proposé par Corine Carbonneau
Appuyé par Elisabeth Labrie

Marie LeBel souligne sa dissidence
Ousmane Tall s'abstient de voter

S-58-25 Que la programmation du printemps 2026 soit adoptée telle que présentée.
PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ABSOLUE (avec 1 dissidence et 1 abstention)

10.2. Présentation des scénarios du calendrier universitaire pour l'année 2026-2027 - premier cycle

Deux scénarios de calendrier universitaire pour l'année 2026-2027 sont présentés aux membres. La registraire invite les représentants du corps étudiant ainsi que la représentante de l'APUH (L686 OPSEU/SEFPO) à partager ces scénarios au sein de leurs groupes respectifs, afin de sonder la préférence des personnes concernées en vue de la sélection de l'un des deux calendriers lors de la prochaine réunion du Sénat.

10.3. Recommandations quant aux congés sabbatiques

Le Sénat prend connaissance du rapport du comité d'évaluation concernant la demande de congé sabbatique reçue pour l'année universitaire 2026-2027.

Après analyse, le comité d'évaluation a jugé la demande recevable et conforme aux modalités prévues à la convention collective. Il recommande son approbation par le Sénat, qui, le cas échéant, la transmettra au conseil d'administration pour décision finale.

Il est proposé par Marie LeBel

Appuyé par Melissa Vernier

S-59-25 Que l'on recommande au conseil d'administration que la demande de congé sabbatique pour l'année 2026 - 2027 soit acceptée.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4. Amendement à la politique du FARCP

Le Sénat examine la version révisée de la politique du fonds d'aide à la recherche, à la création et à la publication (FARCP).

Les principaux changements portent sur la procédure d'évaluation éthique applicable aux projets impliquant des participantes et participants humains. Dorénavant, la personne doit d'abord soumettre sa demande de financement au FARCP, et, en cas d'approbation, obtenir un certificat d'approbation valide du CÉRUH avant l'octroi des fonds. Cette approche à deux étapes vise à simplifier le processus administratif tout en assurant la conformité éthique des projets subventionnés.

La politique introduit également une nouvelle disposition précisant que toute personne ayant obtenu des fonds et décidant de ne pas amorcer ou de suspendre son projet doit en informer le FARCP afin que les sommes octroyées puissent être rendues disponibles pour d'autres projets.

À la suite des discussions, certains membres recommandent au comité du FARCP d'examiner, lors d'une prochaine révision de la politique, la possibilité que la limite de 25 % du budget annuel allouée au volet Publication ne s'applique plus après la clôture du quatrième concours de l'année. Cette mesure permettrait, une fois les quatre concours terminés, de redistribuer les

fonds résiduels à tout type de projet admissible, sans distinction de volet, selon le principe du premier arrivé, premier servi pour l'année fiscale en cours. Une telle approche favoriserait une utilisation complète des fonds disponibles. Dans un autre ordre d'idées, une membre souligne que certaines revues scientifiques exigent désormais des frais de publication, reflétant le nouveau modèle économique des revues scientifiques à l'ère numérique et à l'Open Access.

Simon Fecteau quitte la réunion à 10 h 45.

Il est proposé par Marie LeBel

Appuyé par Maazou Elhadji Issa

S-60-25 Que la politique du FARCP soit adoptée telle qu'amendée.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5. Politique sur l'éthique de la recherche et la conduite responsable de la recherche

Le Sénat procède à l'examen de la nouvelle politique sur l'éthique de la recherche et la conduite responsable de la recherche (ER-404).

Cette politique remplacera l'ancienne politique interne afin d'assurer la pleine conformité de l'Université de Hearst à l'Énoncé de politique des trois conseils – Éthique de la recherche avec des êtres humains (ÉPTC-2, 2022) et au Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche (2021).

La politique présente les valeurs et principes qui encadrent la recherche menée sous l'égide de l'Université, précise les responsabilités des chercheuses et chercheurs et établit les règles relatives à l'évaluation éthique, à la gestion et à la protection des données de recherche, ainsi qu'au traitement des allégations de manquement à l'éthique ou à la conduite responsable.

Elle prévoit également la création d'un Comité d'éthique en recherche de l'Université de Hearst (CÉRUH), chargé d'évaluer et d'approuver les projets de recherche impliquant des participants humains. Ce comité sera constitué conformément aux exigences de l'ÉPTC-2 et comprendra notamment des membres du corps professoral, une personne externe à l'Université et une personne possédant une expertise en éthique.

Plusieurs formulaires sont actuellement en cours d'élaboration pour soutenir la mise en œuvre de la politique, tant pour les personnes qui mènent des recherches que pour les membres du comité. Une fois en fonction, le CÉRUH

pourra commencer à évaluer les projets de recherche soumis par le corps étudiant ainsi que par le corps professoral de l'Université.

L'adoption de cette politique représente une étape importante pour permettre, éventuellement, à l'Université de Hearst d'être reconnue comme établissement admissible aux programmes des trois organismes subventionnaires fédéraux, notamment au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Cette reconnaissance permettra d'accroître la visibilité et la crédibilité scientifique de l'Université et d'offrir à ses professeures et professeurs un accès direct aux fonds fédéraux de recherche.

À la suite des échanges, il est convenu qu'aucun vote ne sera tenu lors de la présente réunion, certaines modifications devant être apportées avant l'adoption officielle. La section 6.1 – *Projet de recherche nécessitant une évaluation éthique* sera révisée afin d'intégrer les considérations soulevées par les membres du Sénat. Les ajouts viseront à mieux préciser les situations où une évaluation éthique est requise, notamment en lien avec les activités de recherche effectuées dans le cadre d'un cours.

La version révisée de la politique sera transmise aux membres du Sénat par courriel pour adoption par voie électronique.

11. Clôture de la réunion

La présidence du Sénat déclare la réunion ordinaire du 10 octobre 2025 close à 11 h 11.

12. Questions laissées en suspens

12.1. Révision de la politique et des formulaires du CÉRUH.

dabou halim

Halim Dabbou, président

Daniel Fauchon, secrétaire général

Pour toute demande d'accès à la documentation relative à cette rencontre, veuillez envoyer un message à l'adresse électronique suivante : secretariat_general@uhearst.ca.